



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

URBANISME-FONCIER

DL.24.043 - Cession à la Région Centre Val-de-Loire d'une assiette foncière de 8963m² sis Allée des Sports en vue de la construction d'un gymnase

Claude FLEURY expose :

La commune d'INGRE connaît depuis plusieurs décennies une attractivité qui se traduit par une croissance importante de sa population et notamment des moins de 20 ans. Le lycée Maurice Genevoix agrandi en 2022 et 2023, doit ainsi accueillir de nouveaux élèves. L'établissement ayant déjà atteint sa capacité d'accueil maximale pour les activités sportives, la Région CENTRE VAL-DE-LOIRE a décidé la réalisation d'un nouveau complexe sportif équipé d'une salle multisports, d'une salle d'escalade et d'un dojo.

Le futur équipement sera situé au croisement de l'allée des sports et de la rue du Val d'Orléans et complètera le pôle d'équipements sportifs existants de la Plaine de Bel-Air.

Le permis de construire portant sur la construction de ce gymnase a été accordé à la Région Centre Val-de-Loire le 17 novembre 2022.

La présente délibération porte donc sur la cession à la Région Centre-Val-de-Loire de l'assiette foncière de ce futur équipement. Compte tenu d'une part de la prise en charge des opérations de dépollution du site et d'autre part, que le futur équipement sera mis à disposition des associations sportives d'INGRE en dehors du temps scolaire, il a été convenu que la Commune cède à la Région Centre-Val-de-Loire cette assiette foncière à l'euro symbolique.

Ceci étant exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État – Pole d'Evaluation Domaniale – dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils de saisine du Pôle d'Evaluation Domaniale,

VU le plan local d'urbanisme métropolitain classant les parcelles cadastrées YE n°43p, 44p, 45p, 46p, 47p, 48p, 49p, 50p, 51p, 54p et 55p en zone UE (zone à urbaniser – équipements à vocation collective) et dans l'orientation d'aménagement et de programmation « Bel Air » dont l'objectif est de conforter le pôle existant d'équipements de loisirs, sportifs et culturels,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans en date du 25 janvier 2024 portant sur la valeur vénale du tènement foncier à céder,

CONSIDERANT que le Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans a estimé la valeur de ce tènement foncier à 358.500€, à partir de laquelle est pris en compte le coût de dépollution du site à la charge de la Région Centre Val-de-Loire à hauteur de 357.500€,

CONSIDERANT qu'il a été convenu avec la Région Centre Val-de-Loire que le futur équipement puisse être mis à disposition des associations sportives d'INGRE, en dehors du temps scolaire,

CONSIDERANT qu'en conséquent, il est proposé la cession des parcelles cadastrées de l'assiette foncière considérée à l'euro symbolique,

CONSIDERANT que les frais relatif à la transaction, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur,

Après présentation en commission générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession à l'euro symbolique des parcelles la Région Centre Val-de-Loire étant précisée que les frais relatifs à la transaction, notaire, et éventuelle mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur
- Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique auprès de l'étude de notaire d'Ingré

Monsieur Arnaud JEAN, étant conseiller régional, n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

28 MARS 2024
28 MARS 2024

28 MARS 2024

Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_043
Objet :	Cession à la Région Centre Val-de-Loire d'une assiette foncière de 8963m ² sis Allée des Sports en vue de la construction d'un gymnase
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_043-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_043-DE-1-1_0.xml	text/xml	953 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.043 - ADT - Cession à la Région Centre d'une assiette foncière de 8963m ² en vue construction gymnase.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_043-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	310.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h33min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h34min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h36min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h36min59s	Reçu par le MI le 2024-03-28